Voltaire et la critique de la philosophie de Leibniz dans Candide

Les concepts de Leibniz critiqués par Voltaire

I. L'optimisme :

Le philosophe allemand Leibniz expose en 1710 sa Théodicée: il y décrit un système philosophique célèbre fondé sur « une harmonie préétablie » pour expliquer l'existence du mal sur Terre. Ainsi, selon l'optimisme leibnizien, le mal n'est que l'ombre du bien. Le mal, la douleur, l'inquiétude, autant de conditions du bien, autant de raccourcis vers une plus grande perfection. Leibniz entreprend une justification de la bonté de Dieu en dépit du mal qui existe dans le monde. Cette théorie a ensuite été simplifiée et critiquée par Voltaire dans Candide.

II. Une harmonie préétablie :

Leibniz, pour sa théorie, part du principe de la perfection et de la bonté divine. D'après lui, rien ne peut être aussi parfait que Dieu, donc le monde n'est pas parfait, or, comme Dieu est bon, le monde qu'il a créé est forcément le meilleur possible.

Ainsi, le monde crée par Dieu ne peut qu'être parfait ; **le mal n'est donc qu'apparent**, et si nous pensons que le monde souffre, c'est que nous ne sommes pas capables de percevoir la finalité nécessairement bonne qui justifie cette souffrance.

III. Le meilleur des mondes possibles :

Le monde est une totalité harmonieuse qui allie le maximum d'ordre (la nature ne fait pas de sauts) avec le maximum de variété (principe des indiscernables), c'est pourquoi il est le meilleur des mondes possibles. Leibniz se base sur une application rigoureuse du principe de raison suffisante. Il doit toujours être possible d'expliquer « pourquoi quelque chose existe plutôt que rien et pourquoi ainsi et non autrement ». Si tous les mondes possibles étaient également bons ou mauvais, il n'y aurait aucune raison pour que Dieu en ait créé un plutôt qu'un autre. Mais Leibniz ne prétend nullement que ce monde-ci soit parfait, car le mal existe nécessairement du fait de l'inévitable limitation originelle de toute création. À la différence de Descartes, il pense qu'à l'impossible nul n'est tenu, pas même Dieu.

IV. <u>La raison suffisante :</u>

Le **Principe de raison suffisante** est un principe philosophique (ou axiome). Dans sa formulation originelle, par **Leibniz**, il affirme que « jamais rien n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante, c'est-à-dire qui puisse servir à rendre raison a priori pourquoi cela est existant plutôt que non existant et pourquoi cela est ainsi plutôt que de toute autre façon ».

Le principe de raison suffisante, dans sa forme classique, indique que rien n'est sans raison, autrement dit qu'il n'y a pas d'effet sans cause.

Chez **Leibniz**, ce principe est placé au cœur de toute la connaissance, aussi bien en métaphysique, en physique qu'en science morale. Car si les choses sont sans raison, le monde devient absurde selon **Leibniz**. Au final, **Dieu est la cause dernière et ultime**, ce qui justifie toute chose existante.

C'est ce principe de raison suffisante qui sera discuté par les philosophies de la liberté, ces derniers prônant au contraire un principe de facticité.

La facticité : Le terme a été crée par Fichte, pour désigner tout ce qui donné sans raison. Le terme a été repris par la philosophie existentialiste (Sartre, Heidegger, Camus) : la facticité de l'existence exprime ce fait que notre existence est injustifiable, incompréhensible en elle-même.

La facticité de l'existence se réduit à deux caractères fondamentaux :

- 1. Nous sommes donnés à nous-mêmes : Nous sommes nés avant de prendre conscience de nousmêmes, nous découvrons notre existence comme un fait que l'on ne peut que constater et non expliquer.
- 2. Nous sommes libres d'orienter notre existence dans telle ou telle direction; il n'y a pas de loi, pas de destin qui nous seraient donnés d'avance et qui régleraient notre vie de façon nécessaire.